



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques
Unité Qualité de l'Eau**

NOTE DE PRESENTATION

du projet d'arrêté fixant le cadre d'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2021 dans le département du Gers

Contexte et objectifs du projet de texte :

Le présent projet d'arrêté préfectoral est proposé afin de réglementer la pratique de la pêche en eau douce dans le département. Il est constitué de deux textes distincts :

1. l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2021 dans le département du Gers. Cet arrêté est mis à jour chaque année et viendra remplacer celui de 2020,

Ce projet d'arrêté souligne un certain nombre d'éléments indispensables pour la pratique de la pêche en eau douce :

- la classification des cours d'eau en deux catégories ;
- les périodes d'autorisation et d'interdiction sur les cours d'eau et plans d'eau ;
- les procédés et modes de pêche autorisés et prohibés ;
- les parcours spécifiques ;
- les enduros carpe et compétition de float tube ;
- les autorisations de capture du poisson chat pour destruction.

2. l'avis annuel d'ouverture de la pêche 2021,

Cet avis précise les dates d'ouverture et de fermeture des différentes espèces aquatiques suivant la catégorie des cours d'eau.

👉👉 👉👉